



Conduire avec un récépissé

Par **IG4**, le **02/06/2014** à **12:30**

bonjour
je voudrais savoir si j'ai le droit de conduire avec un récépissé d'une 1^{er} demande de titre de séjour autorise son titulaire a travailler avec un permis marocain
merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **04/06/2014** à **07:15**

Bonjour,
Vous pouvez conduire en France avec votre permis marocain sous 2 réserves :
- que votre permis soit reconnu par la France,
- que votre permis ait un caractère international.
Venant de vous installer en France, vous devez, sous ces réserves, faire l'échange de votre permis par un permis français dans les 365 jours qui suivent votre arrivée sur notre territoire national. Passé ce délai, si l'échange n'a pas été fait, vous serez sans permis et, en cas d'accident, sans assurances.

Par **IG4**, le **04/06/2014** à **09:17**

bonjour
merci pour votre réponse tuisuisse
mais est ce que je peut conduire avec le récépissé et mon permis marocain ,ou bien faut attendre de recevoir la carte de séjour ?

Par **Sylvestre Tra bi**, le **15/05/2018** à **18:19**

Je mon premier titre de séjour . Je n'es pas le permis. J'ai le statut de réfugié. Je peux

m'inscrire à une auto école pour avoir un permis de conduire ici en France ?